



Biewer
Club
De
France
www.biewerclubfrance.fr

Assemblée Générale du 26 mai 2017

Début de la Séance : 16 h 30

Lieu : Foyer Rural de Seythenex 74210

I. RAPPORT MORAL présenté par la Présidente Mme France-Line Rouffignac

1) Rappel : les objectifs du BCF

A la création du BCF, l'objectif premier était, à terme, la reconnaissance du Biewer avec la mise en place d'une base de données sur le modèle de l'IBC allemand. Toutefois, ce dernier délivrant des pédigrées dès la naissance des chiots, sans qu'il y ait un contrôle de filiation, le BCF a constaté que cela était une porte ouverte à tout trafic puisqu'aucune sûreté des données et de l'origine des chiots n'étaient ainsi possibles. En conséquence, dès début 2013, le club a mis en place une base de données pour recenser toutes les naissances déclarées par ses adhérents et issus de reproducteurs testés ADN. A ce jour, le BCF compte ainsi, dans cette base, 610 chiens dont 200 enregistrés depuis juin 2016.

Dans cette base, le BCF a classé les variantes de robes en 4 catégories. Le Biewer est en catégorie 1. Le Golddust en catégorie 2. Le Biro en catégorie 3 et les autres couleurs en catégorie 4. L'importance de cette classification vise à n'évincer aucun chien sur la base de sa couleur. La reconnaissance du Biewer pourra ainsi amener à la reconnaissance des autres catégories. En outre, cette classification permet de repérer, rapidement dans la base, l'individu enregistré. Par exemple, en lisant que le chien X est répertorié 1.1, on sait immédiatement qu'il s'agit d'un Biewer (1) de première génération (1). Tandis que le chien Y classé 3.2 est un Biro (3) de 2^{ème} génération (2). Pour information, un reproducteur arrivant directement de l'étranger, et dit « pur » sur plus de 4 générations, sera toutefois répertorié en 1^{ère} génération testée ADN et en 1.4 car, le plus souvent, ses parents n'auront pas été testés ADN. On peut donc dire que les sujets 1.8 de notre base de données seront irréfutables.

Contrairement à ce qui avait été évoqué par l'ancien bureau, les transporteurs resteront autorisés au sein du BCF, la retrempe étant jugée nécessaire pour améliorer la race. Selon Irina Moskalenko – qui travaille depuis dix ans sur le Biewer – 7 lignées existent de par le monde sans aucune interaction entre elles. Or, pour une reconnaissance ultérieure, une 8^{ème} lignée est obligatoire. Irina vient de créer cette 7^{ème} lignée grâce à un mâle Yorkshire sans aucune parenté avec les lignées existantes de Biewers. Ainsi la nécessité de continuer à utiliser des terriers du Yorkshire apparaît comme évidente. Toutefois, seuls des individus

de qualité à la robe noire et feu (pour fixer le noir) devraient être intégrés au programme de reproduction. Le BCF étudie des pistes en Russie pour trouver un York mâle qui pourrait permettre de créer cette 8^{ème} lignée manquante. Les Yorkshire Terriers utilisés pour la retrempe seront testés ADN et enregistrés au BCF.

Il faut savoir que ce sont les mâles qui tracent en priorité les qualités et les défauts de leur descendance. Il faut donc marier un Yorkshire mâle à une Biewer. Dans cette portée – nommée F1 (puisque 1^{ère} génération) – composée exclusivement de transporteurs (pour information, certains yorkshires sont déjà porteurs du gène pie), il faudra conserver un mâle que l'on mariera de nouveau à une Biewer d'une autre lignée. Ce sera la deuxième génération appelée F2. Sur cette celle-ci, il pourra y avoir des Biewers qui seront à l'origine de ces nouvelles lignées. Il est recommandé aux éleveurs du BCF de garder LEUR lignée et d'éviter les mariages avec les lignées respectives des autres éleveurs français.

2) Projet de confirmation des reproducteurs adultes

Afin d'améliorer la base de données du BCF et consolider le travail de reconnaissance de la race, le BCF propose que les chiens soient confirmés et donc vu, au moins une fois, au cours d'une Nationale, Régionale ou séance de confirmation proprement dite. Ceci éviterait que des chiens soient enregistrés dans la base alors qu'ils ne correspondent pas au standard fixé par le Club. En délivrant systématiquement des pédigrées à la naissance des chiots, sans contrôle, l'IBC a ainsi enregistré des Biewers répertoriés « Schwarz, Weiss and Gold » (noir, blanc et or) alors qu'ils étaient adultes « Blau, Weiss and Gold » (bleu, blanc et or). Ces derniers ont été utilisés comme reproducteurs par beaucoup d'éleveurs français et étrangers qui se sont retrouvés, dans leurs portées, avec des chiots passant du noir au gris en devenant adultes (le bleu acier étant assimilé au gris). L'autre raison de cette confirmation obligatoire des reproducteurs est d'éviter que des éleveurs profitent de l'image de marque du BCF – en tant qu'adhérents – pour vendre des chiots non conformes au standard de la même façon que des reproducteurs de qualité.

3) Partenariat avec l'IBA

L'IBA a été fondée par des éleveurs allemands qui n'étaient pas en accord avec l'IBC (International Biewer Club) quant à la délivrance de pédigrées à la naissance sans contrôle ultérieur de la conformité des chiens par une confirmation des reproducteurs.

A sa création, l'IBA acceptait des adhérents étrangers. A présent, elle souhaite mettre en place un partenariat avec les clubs de race de chaque pays européens afin d'élargir au maximum la base de données du Biewer. Le fait que le BCF ait commencé, dès 2013, à recenser, classifier et enregistrer un grand nombre de sujets l'intéresse vivement.

Pour chaque pays, une numérotation spécifique serait alors mise en place par chien, un peu comme le principe des puces électroniques. Le premier nombre correspondrait ainsi à

un pays et le dernier nombre de la série au dernier chien de l'année enregistré par le club de ce pays. Exemple : 33 651(33 pourrait être le numéro attribué à la France et 651 serait le dernier chien enregistré par le BCF depuis sa création). La correspondance avec le BCF et la France sera clairement visible sur leur modèle de base d'un pedigree commun à tous les autres pays. Les informations qui y figureront devront être approuvées par le BCF.

Moyennant une cotisation de 300 € annuels versés à l'IBA par le BCF, cette association gèrerait l'édition de pédigrées allemands internationaux qu'elle retournerait ensuite au BCF qui les remettrait à ses adhérents. L'IBA facturerait 15 € par pédigrée et le BCF le tarifierait à hauteur de 20 €. La présidente précise qu'actuellement il lui faut entre 1 h 30 et 2 h 00 pour établir un pédigrée avec tous les contrôles nécessaires. En ne gérant plus l'édition de ces pédigrées, Mme ROUFFIGNAC dégagerait ainsi un temps non négligeable qu'elle pourrait utiliser à la gestion d'autres projets et actions du BCF. Toutefois, celle-ci souligne que le partenariat avec l'IBA n'a été négocié qu'à certaines conditions : que chaque reproducteur soit obligatoirement testé ADN et que l'IBA réserve au BCF l'exclusivité de l'édition des pedigrees français qu'ils émanent d'adhérents au BCF ou de tout indépendant résidant en France. Le but final étant de garder un contrôle sur les apports extérieurs qui pourraient venir fausser le travail déjà effectué.

D'autres tests sont également évoqués pour l'avenir – déjà pratiqués dans certains pays – comme le test des rotules (dit PL ou HD) sur certaines lignées à problème. Actuellement, en France, il a été constaté certains soucis de santé spécifiques à certaines lignées comme des pathologies cardiaques (souffle au cœur), oculaires (cécité) ou oesophagiennes (voir shunt). Différents tests permettraient, en cas de suspicion, d'identifier les reproducteurs porteurs de ces gènes afin de les écarter de la reproduction et d'éviter la diffusion de ces pathologies qui vont à l'encontre du bien-être de nos chiens.

4) Communication des tests ADN pour validation d'une filiation déclarée

Certains éleveurs ne pratiquent pas de test de filiation sur les chiots évoquant le motif d'une vente pour compagnie ou parce qu'ils ne souhaitent pas prendre en charge le coût du test. Leurs reproducteurs étant testés ADN, le BCF est donc détenteur de la copie de ces documents lors de la déclaration de saillie. Le club se réserve, par conséquent, le droit de communiquer ces tests pour validation d'une filiation déclarée lorsque des acheteurs souhaitent faire pratiquer sur leur chiot un test de filiation pour corroborer le pédigrée qu'ils ont reçu lors de l'achat.

5) Organisation de Régionales d'élevage

Depuis trois ans, le BCF organise annuellement une Nationale d'Élevage. A présent, il serait intéressant, pour permettre au plus grand nombre de venir, d'organiser également des

Régionales et des séances de confirmation avec des juges. La possibilité de juges français a été étudiée mais actuellement cela pose encore problème avec le Club du Yorkshire Terrier et la FCI qui ne sont pas favorables au Biewer en France. Toutefois, dans un avenir – peut-être pas si lointain - un jugement français verra certainement le jour puisque nous avons de plus en plus d'éleveurs du Yorkshire Terrier traditionnel qui se tournent également vers l'élevage du Biewer.

Le fait que dans le conseil d'administration, nous soyons tous domiciliés dans des régions différentes permettrait d'envisager cette organisation géographique.

II **RAPPORT FINANCIER** présenté par la trésorière Chantal Cosson

L'an dernier, le BCF était littéralement au bord du gouffre suite à de nombreux achats non budgétés sur l'exercice 2016. Or, le cumul de toutes ces dépenses s'est élevé à 2 495,68 € (location de la salle 440 €, hôtel juges 985 €, un seul bouquet de fleurs 50 €, déjeuner juges 129,60 €, boissons Intermarché 564,72 €, contrôle vétérinaire 183,96 €).

Il a donc fallu, dans un premier temps, rééquilibrer la trésorerie déficitaire en sachant qu'à la clôture de l'exercice au 30 avril 2016, il restait un solde de 1 792,23 € mais qu'aucune dépense pour la Nationale 2016 n'avaient été alors encore déduites. Or, certains postes de dépense ont été élevés et des services payés non rendus par le prestataire (ex : venue d'une personne au bar qui ne s'est jamais présentée pour le service, coût élevé de certains achats...)

C'est donc, en grande partie, l'édition de pédigrées réalisée par M. et Mme ROUFFIGNAC qui a permis, dans un premier temps, de résorber le déficit. Au 30 avril 2017, à la clôture des comptes - vérifiés et approuvés par M. Frédéric PERRIN - ceux-ci présentaient un solde bancaire de 2 589,91 € (avec les dépenses de la NE 2017 budgétées) soit une augmentation de 44 % par rapport à l'an passé.

Les recettes, pour cet exercice, ont été de 8 971,12 € et les dépenses de 8080,17 €.

Concernant la répartition des recettes:

- 40 adhésions dont 33 uniques et 7 en couple (2 adhésions ont été faites après le 30/04/2017),
- 42 déclarations de saillie,
- 6 espaces éleveur,
- 8 achats d'affixe,
- 176 pédigrées,
- 1 don de 10 €.

En ce qui concerne, le bar et la restauration de la Nationale 2017, ils ont été confiés à une association locale « Sambuy'Event » qui reversera 20 % de ses bénéfices au BCF.

En ce qui concerne les dépenses :

- 1 429,89 € d'adhésion annuelle versés à la société de maintenance du site du BCF. Somme que nous n'aurons plus à déboursier puisqu'étant arrivé au terme du contrat au 01/04/2017, M. Girart Levert a proposé de s'en charger gratuitement soit une économie non négligeable
- 1002,58 € d'achats pour la Nationale 2017 (moquette pour le ring, coupes, poteaux pour délimiter le ring et les allées). Pour rappel, l'an passé, le BCF avait acquis un ordinateur et une plastifieuse.
- 605,14 € de consommables (encre, papier),
- 138,00 € d'assurance,
- 450,98 € de frais de déplacements dont 256,30 de frais kilométriques pour dédommager Mme et M. Rouffignac qui se sont déplacés avec un véhicule de location pour récupérer le matériel du BCF conservé par l'ancienne présidente Mme Nadine Chassaingt (moins onéreux que le coût d'un transporteur) et 2 déplacements, à leur demande, de Mme COSSON chez eux pour la pérennité du BCF.
- 31 € de frais de publication au journal officiel,
- 160,12 € de timbres et frais postaux,
- 826 € de frais concernant les juges : hébergement, billet d'avion (juge polonaise) ou indemnités kilométriques (juge tchèque), repas, location de voiture,
- 79 € de frais de nettoyage du foyer rural de Seythenex (gratuité de la location des locaux alors qu'en 2016 le coût de la salle avait été de 440 €)
- 200 euros de frais de contrôle vétérinaire (coût applicable par région et selon le barème DDPP incluant une indemnité kilométrique de déplacement symbolique du vétérinaire agréé).

Pour cette année, toutes les dépenses de la NE 2017 ayant été budgétées, il n'y aura donc aucune surprise contrairement à l'an passé.

D'autre part, Mme COSSON tient à souligner deux points :

- Celui des inscriptions tardives des participants. Une grande partie est arrivée au dernier moment, à quelques jours de la clôture de l'exercice 2016, d'où un travail de dernière minute conséquent pour la trésorière afin d'enregistrer les paiements. Mme Rouffignac propose de décaler la date limite des engagements afin de palier ce petit désagrément.
- Le problème récurrent de certains paiements au BCF qui ne sont pas identifiés par les payeurs, à savoir : adhésion, affixe, saillie, etc... La trésorière perd du temps à retrouver le motif du paiement. Il est donc demandé aux adhérents de bien identifier le motif des paiements qu'ils envoient par virement bancaire notamment.

III. PROJET DE STATUTS MODIFIES présenté par la Présidente, Mme ROUFFIGNAC

Depuis la création du BCF par Mesdames STEPHAN Françoise, LECAILLE Nathalie et CHASSAINGT Nadine, les statuts sont restés les mêmes et les seuls valides. Ils précisait que toutes les décisions et votes devaient être pris en Assemblée Générale en présence des membres adhérents et à jour de leur cotisation de l'année en cours. Or, il apparaît que bon nombre de pouvoirs, donnés par la suite, l'ont été sans concertation et sont donc, à ce jour, obsolètes.

Il est donc impératif que ces statuts soient modifiés afin d'être en total accord avec la légalité.

Le BCF souhaite, par conséquent, instaurer la possibilité de votes à distance par mail ou par correspondance en laissant – comme il est d'usage – la possibilité d'un maximum de 3 pouvoirs par personne présente.

Il est également proposé, par la présidente et les membres du bureau provisoire, d'inscrire dans ces nouveaux statuts la possibilité de dédommager financièrement un bénévole qui serait dans l'obligation de se déplacer pour le compte du BCF.

IV. NATIONALE 2017

La réussite de la campagne de recherche de sponsors ayant été un franc succès, tous les participants recevront, cette année, des lots non seulement avec le sac d'accueil mais aussi par le biais d'un tirage au sort organisé, à la pause déjeune, en partenariat avec Mme BORNE de Royale Perfection (produits de toilette). Cela permettra à tous les adhérents, présents et ayant au moins un chien engagé, de remporter un des lots haut de gamme offerts par nos sponsors 2017 (Dodos-douillets, artisans du site « alittlemarket », des créateurs de vêtements canins, de nœuds d'exposition, etc...). A ceci s'ajoutera la vente de 80 lots au prix unitaire de 5 € qui permettra de financer en partie les dépenses liées à la venue des 3 juges polonais, ukrainien et tchèque.

V. VOTE DES DIFFERENTS POINTS

- Rapport Moral : approuvé à l'unanimité
- Rapport Financier : approuvé à l'unanimité
- Projet de statuts modifiés : approuvé à l'unanimité
- Projet de confirmation des reproducteurs adultes : approuvé à l'unanimité
- Projet de partenariat avec l'IBA : approuvé à l'unanimité
- Projet de communication des tests ADN pour validation d'une filiation déclarée : approuvé à l'unanimité
- Projet d'organisation de régionales d'élevage : approuvé à l'unanimité

VI. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année, 4 nouveaux candidats se sont présentés :

- M. PERRIN Frédéric,
- Mme ALBUQUERQUE Brigitte,
- Mme FERRAND Viviane,
- Mme MANGUIN-ULLERN Muriel.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, le nouveau Bureau est approuvé à l'unanimité avec 17 bulletins (dont 1 bulletin avec le nom d'ALBUQUERQUE rayé) répartis comme suit : 11 votes uniques + 3 votes de couples.

Composition du Bureau :

Présidente : Mme ROUFFIGNAC France-Line

Vice-Président : M. PERRIN Frédéric

Secrétaire : Mme MANGUIN-ULLERN Muriel

Vice-Secrétaire : M. LEVERT Girart

Trésorière : Mme COSSON Chantal

Vice-Trésorière : Mme CAMUS Magali

Conseil d'Administration :

Mmes ALBUQUERQUE Brigitte, FERRAND Viviane, LEVERT Béatrice

M. ROUFFIGNAC Sylvain

Clôture de la séance à 18 h 25

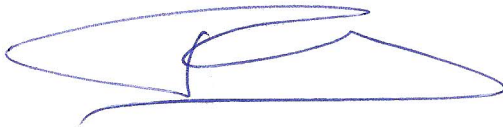
La Présidente,
Mme ROUFFIGNAC France-Line



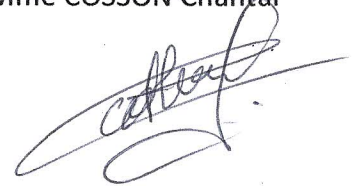
Le Vice -secrétaire,
M LEVERT Girart



Le Vice-président,
M. PERRIN Frédéric



La Trésorière,
Mme COSSON Chantal



La secrétaire,
Mme MANGUIN-ULLERN Muriel



La Vice-trésorière,
Mme CAMUS Magali

